



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 2 décembre 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :  
le 23 novembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 6 décembre 2005

**Budget primitif 2006 : Débat d'Orientations Budgétaires et actions  
engagées en Zones Urbaines Sensibles - présentation du rapport**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Alain BAUDIN

**Présents :**

*Adjoint :*

M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,  
Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul  
SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève  
RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme  
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme  
Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX,  
Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE,  
M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Nathalie BEGUIER.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

**Excusés :**

*Adjoint :*

Mme Françoise BILLY

*Conseillers :*

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M.  
Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle  
CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 décembre 2005**

DELIBERATION D20050474

**Direction des Finances**

**Budget primitif 2006 : Débat d'Orientations Budgétaires et  
actions engagées en Zones Urbaines Sensibles - présentation du  
rapport**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que :

“Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci...”.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai, même dans un délai très court avant l'examen du budget ; il n'est pas expressément prévu de vote.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat.

Par ailleurs, l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation au Conseil, lors du Débat sur les Orientations Budgétaires, d'un rapport sur les actions engagées dans les Zones Urbaines Sensibles, les moyens qui y sont affectés et l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la tenue du débat des orientations budgétaires de l'exercice 2006.
- Prendre acte de la présentation du rapport relatif aux actions menées dans les Zones Urbaines Sensibles.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**

[Ordre du jour](#)